



## AUTORISATION A DISPOSER DU TERRAIN et DES INSTALLATIONS

Le club ou le Groupement

est autorisé à disposer pour la **saison sportive 2020/2021** du (ou des) terrain(s) et  
des installations sportives :

Nom et adresse du terrain :

---

---

---

Signature du Propriétaire  
Cachet de la Mairie si terrain municipal

Signature du Président du Club  
Cachet du Club

**NB.**

Quand il s'agit du terrain municipal, le cachet de la Mairie doit être apposé.

Quand il s'agit d'un terrain privé, le propriétaire donne son accord et signe de façon lisible.

